



Les dossiers du DFF en 2017

2^e trimestre

Finances de la Confédération

- **Compte consolidé:** Le Conseil fédéral a approuvé le compte consolidé de l'année 2016. Le compte consolidé, qui réunit les unités d'organisation centralisées et décentralisées de la Confédération, se solde par un excédent de 400 millions. (12.04)
- **Péréquation financière:** L'Administration fédérale des finances a calculé le montant des paiements compensatoires dus aux cantons en 2018. Le canton d'Obwald rejoint le groupe des cantons à fort potentiel de ressources, tandis que le canton de Vaud intègre celui des cantons à faible potentiel de ressources. Les cantons de Nidwald, de Genève et d'Obwald présentent la plus forte hausse de l'indice des ressources, alors que les cantons de Zoug, de Neuchâtel et de Schaffhouse accusent la baisse la plus nette. Les calculs seront communiqués pour avis aux cantons. (20.06)
- **Budget 2018:** Le Conseil fédéral a approuvé les chiffres du budget 2018 avec plan intégré des tâches et des finances 2019-2021. Certains projets qui entreront en vigueur l'année prochaine (la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération [FORTA]) ainsi que les dépenses croissantes en matière de sécurité et d'asile grèveront considérablement les finances fédérales. Pour pouvoir respecter les exigences du frein à l'endettement, le Conseil fédéral a réduit la croissance des dépenses dans divers domaines. La situation financière reste tendue. (28.06)

Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la reprise et la mise en œuvre du règlement de l'UE relatif au nouveau corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Ce règlement constitue la base d'un renforcement de la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen et des retours des ressortissants d'États tiers en séjour irrégulier. (17.05)
- **Constructions civiles de la Confédération:** Le Conseil fédéral a adopté le message 2017 sur les immeubles du DFF. Par ce message, il demande au Parlement deux crédits d'ensemble de 446,3 millions de francs au total et un crédit d'engagement «CdC» de 196 millions de francs. (24.05)
- **EAR avec 41 États et territoires:** Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 États et territoires. La mise en œuvre est prévue pour 2018, avec un premier échange de données en 2019. En élargissant son réseau d'États partenaires à la majeure partie des membres du G20 et de l'OCDE ainsi qu'à d'autres places financières mondiales, la Suisse renforce sa position internationale. (16.06)
- **CDI avec la Lettonie:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le

revenu et sur la fortune avec la Lettonie. Il a transmis le texte aux Chambres fédérales. (28.06)

- **Loi sur le contrat d'assurance:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance. Cette loi régit les relations entre les entreprises d'assurance et leurs clients. Le projet de révision a été généralement bien accueilli dans le cadre de la consultation. (29.06)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Délai d'échange des billets de banque d'anciennes séries:** Le Conseil fédéral a discuté du délai d'échange des billets de banque d'anciennes séries. Il propose, d'entente avec la Banque nationale suisse, la suppression de ce délai. C'est pourquoi il a chargé le Département fédéral des finances d'élaborer d'ici à fin août 2017 un projet destiné à la consultation portant sur les modifications de loi nécessaires. (05.04)
- **Frais de garde des enfants par des tiers:** Les frais de garde des enfants par des tiers pourront être déduits du revenu dans une plus forte mesure. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral. Jusqu'à 25 000 francs pourront être déduits dans le cadre de l'impôt fédéral direct et le Conseil fédéral entend faire aux cantons l'obligation d'accorder une déduction d'au moins 10 000 francs par enfant et par an. Il soumet à présent son projet à une consultation. (05.04)
- **Ordonnance sur les fonds propres:** Le Département fédéral des finances a lancé la procédure de consultation relative à la révision de l'ordonnance sur les fonds propres. La révision vise à introduire pour toutes les banques un ratio d'endettement maximal non basé sur les risques et de nouvelles règles en matière de répartition des risques. La consultation prendra fin le 14 juillet 2017. Parallèlement à la consultation, une étude d'impact élargie sera réalisée. (07.04)
- **Renforcement des capitaux propres des banques:** Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (en abrégé instruments TBTF, de l'anglais *too big to fail*). Cette loi vise à faciliter le renforcement des capitaux propres des banques en empêchant une augmentation de la charge fiscale lors de l'émission de certains instruments financiers. (09.06)
- **Accord d'assistance administrative en matière douanière avec les États-Unis:** Le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation relative au projet d'accord d'assistance administrative en matière douanière avec les États-Unis. L'accord est notamment dans l'intérêt de l'économie suisse, car il conditionne la conclusion d'un éventuel accord sur la reconnaissance mutuelle des mesures douanières de sécurité. (21.06)
- **Vignette électronique:** La vignette autoroutière doit être remplacée par une forme de perception électronique de la redevance. Le prix annuel de 40 francs demeure inchangé. Il n'est pas prévu de rabais pour une durée d'utilisation réduite. Le Conseil fédéral entend confier, dans la mesure du possible, l'exécution à des tiers. Il a mis en consultation le projet de révision de la loi sur la vignette autoroutière. (21.06)
- **Impôt anticipé:** Le droit au remboursement de l'impôt anticipé doit dans certains cas être maintenu même si le contribuable a effectué une déclaration ultérieure ou si l'autorité fiscale a procédé à un ajustement. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral. Le projet, qui concerne les personnes physiques domiciliées en Suisse, est maintenant mis en consultation. (28.06)

Dossiers internationaux

- **Voyage en Asie:** Du 12 au 19 avril 2017, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, a conduit une délégation composée de représentants de la Confédération et du secteur financier suisse qui s'est rendue à Pékin, Shanghai, Hong Kong et Singapour. (19.04)

- **Réunions de printemps du FMI:** Du 21 au 23 avril 2017, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef de la délégation suisse, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann et Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, ont participé aux réunions de printemps organisées conjointement par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale à Washington. Le conseiller fédéral Ueli Maurer représentait la Suisse lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue auparavant. (23.04)
- **Exportations:** De janvier à mars 2017, les exportations corrigées du nombre de jours ouvrables se sont accrues de 2,4 % (réel : - 0,1 %) alors que les importations stagnaient (réel : - 4,2 %). A la sortie, la croissance repose sur le secteur chimie-pharma, sans lequel résulterait une baisse de 2,5 %. La balance commerciale boucle avec un excédent record de 10,8 milliards de francs. (27.04)
- **CDI avec le Kosovo:** La Suisse et le Kosovo ont signé une convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune à Pristina. La convention garantit une sécurité juridique et un cadre contractuel favorables aux relations économiques entre les deux États, qui n'étaient liés par aucune CDI depuis 2011. (26.05)
- **Convention BEPS:** La Suisse a signé à Paris la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Sur la base de cette convention multilatérale, la Suisse pourra notamment adapter efficacement des conventions contre les doubles impositions (CDI) aux standards minimaux convenus dans le cadre du projet BEPS. La Suisse va mettre en œuvre ces standards soit dans le cadre de la convention multilatérale, soit lors d'une négociation bilatérale de certaines de ses CDI. (07.06)
- **Rapport d'évaluation mutuelle du GAFI:** Le Conseil fédéral a fixé les lignes directrices pour les travaux de suivi du quatrième rapport d'évaluation mutuelle du GAFI sur la Suisse. Le Département fédéral des finances est chargé de préparer un projet destiné à la consultation. (28.06)

Projets de réforme du Conseil fédéral

- **Projet fiscal 17:** L'organe de pilotage formé de représentants de la Confédération et des cantons a clos la première série d'auditions menées sur le Projet fiscal 17 auprès des partis politiques, des villes, des communes, des églises et des milieux économiques. Un large consensus s'est dégagé quant à la nécessité du projet et à ses objectifs. (10.04)
- **Projet fiscal 17:** L'organe de pilotage, composé de représentants de la Confédération et des cantons, a adopté des recommandations pour un Projet fiscal 17 (PF 17) équilibré, qu'il a transmises au Conseil fédéral. Il estime qu'il est urgent d'adopter et de mettre en œuvre un nouveau projet de réforme de l'imposition des entreprises. (01.06)
- **Projet fiscal 17:** Le Conseil fédéral a discuté le calendrier des réformes fiscales et adopté les lignes directrices du Projet fiscal 17 (PF 17). Il a chargé le Département fédéral des finances de lui soumettre, d'ici au mois de septembre, un projet destiné à la consultation. Le Conseil fédéral entend traiter le message sur le PF 17 au printemps 2018, en même temps que le message sur la réforme de l'imposition du couple marié. Il décidera à ce moment-là d'un éventuel échelonnement des projets. (09.06)

Ordonnances importantes

- **Ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds:** Le Département fédéral des finances a ouvert la consultation sur la révision de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds. Les milieux intéressés peuvent se prononcer sur le projet d'ordonnance d'ici au 9 octobre 2017. (22.06)

- **Système salarial:** Le Conseil fédéral modifie le système salarial de l'administration fédérale en se fondant sur une analyse de l'évolution salariale, des primes de prestations, des allocations liées au marché de l'emploi et des classes supplémentaires. Il a chargé le Département fédéral des finances de lui présenter une modification de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération portant sur ces points. (28.06)

Autres dossiers du DFF

- **PUBLICA:** La Caisse fédérale de pensions PUBLICA porte un regard satisfait sur un exercice réussi, avec un degré de couverture global qui s'établit à 102,9 % (contre 100,1 % l'année précédente). Sur ses 20 caisses de prévoyance, pas une seule ne présentait de découvert fin 2016. Ce résultat est le fruit du bon rendement global net de 5,06 % (contre - 1,93 % l'année précédente) que PUBLICA a réalisé, grâce à deux stratégies de placement distinctes, sur une fortune placée totale de quelque 38 milliards de francs suisses (contre 36,5 milliards l'année précédente). En 2016, les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont encore pu être abaissés, à 181 francs, et le très haut niveau de satisfaction de la clientèle a de nouveau été confirmé. Pour garantir à long terme les prestations, la Commission de la caisse a décidé fin mars 2017 d'actualiser les bases techniques au 1^{er} janvier 2019, et, partant, d'abaisser le taux d'intérêt technique et le taux de conversion. (04.04)
- **Initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée»:** Le Conseil fédéral rejette aussi le contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée». C'est l'avis qu'il a transmis à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États après l'avoir adopté. (05.04)
- **Caisse de prévoyance de la Confédération:** La modification du décompte des frais administratifs a entraîné une modification du contrat d'affiliation et des accords de niveau de service Prestations et Examen médical. Le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle réglementation. (05.04)
- **Centre sportif national de la jeunesse à Tenero:** Dans le cadre de l'agrandissement du Centre sportif national de la jeunesse à Tenero, l'Office fédéral des constructions et de la logistique a organisé un concours de projets pour l'aménagement du centre de natation. Le projet lauréat envoie un signal fort en faveur du centre tessinois. (07.04)
- **TVA:** Le Conseil fédéral est favorable à une nouvelle prorogation, jusqu'à fin 2027, du taux spécial de TVA de 3,8 %, applicable aux prestations du secteur de l'hébergement. C'est l'avis qu'il a transmis au Parlement après l'avoir adopté. (12.04)
- **Internet:** Le 24^e rapport semestriel de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) porte sur les principaux cyberincidents observés au cours du second semestre 2016 en Suisse et sur le plan international. Le thème prioritaire du rapport est l'Internet des objets. (20.04)
- **Cyberadministration:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a décidé d'allouer des ressources supplémentaires à la mise en place d'un canal électronique pour les votations et les élections. Un montant supplémentaire de 0,53 million de francs sera ainsi disponible dans le cadre du plan stratégique 2017. Le comité de pilotage a en outre approuvé le rapport annuel 2016 de sa direction opérationnelle. (26.04)
- **Stratégie informatique:** Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur actualisé concernant la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019. Celui-ci définit les priorités relatives à la mise en œuvre de la stratégie pour 2017 et 2018. (26.04)
- **Cyberrisques:** La première stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) est dans sa dernière année de mise en œuvre. En raison de l'augmentation des cyberrisques, le Conseil fédéral a décidé de faire élaborer une deuxième stratégie qui réponde aux menaces actuelles et tienne compte des résultats de l'évaluation de l'efficacité de la SNPC. Pour permettre la poursuite des

- travaux, le Conseil fédéral prolonge le financement des postes affectés à la SNPC. (26.04)
- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint émet deux nouvelles monnaies commémoratives à l'intention des collectionneurs et des amateurs. La première pièce d'argent, dédiée au yodel, est frappée à l'occasion de la Fête fédérale de yodel à Brigue-Glis, tandis que la seconde représente l'«Uri», le plus ancien bateau à roues à aubes de Suisse. Cette monnaie commémorative est la première d'une nouvelle série de trois pièces lancée par Swissmint sur le thème des bateaux à vapeur suisses. (04.05)
 - **Commission de la caisse PUBLICA:** Le Conseil fédéral a désigné les représentants de l'administration fédérale en tant qu'employeur au sein de la Commission de la caisse PUBLICA pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021. Un nouveau membre a été désigné en la personne de Bruno Parnisari, vice-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales. (10.05)
 - **Règlements des caisses de prévoyance:** Les règlements des caisses de prévoyance de la Confédération et des unités administratives décentralisées ont dû être adaptés aux nouvelles dispositions du droit du divorce. Le Conseil fédéral a approuvé les nouveaux règlements. (10.05)
 - **Mesures salariales pour 2018:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a rencontré les représentants des associations du personnel de la Confédération. Ils ont discuté non seulement des mesures salariales pour le personnel fédéral en 2018, mais aussi de la modification du système salarial et de l'abaissement du taux d'intérêt technique de PUBLICA. (23.05)
 - **Étude sur la cyberadministration:** La direction opérationnelle de la cyberadministration suisse lance, en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie, une nouvelle série d'études sur l'étendue et l'utilisation des services administratifs en ligne. Dans ce contexte, un sondage représentatif sera mené auprès de la population, des milieux économiques et des autorités. (31.05)
 - **Nouveau bâtiment administratif:** Le 1^{er} juin 2017 a eu lieu la cérémonie de pose de la première pierre de l'extension du centre administratif d'Ittigen sur l'ancien site de l'entreprise Gurit-Worbla AG. Destiné à accueillir 600 places de travail de l'Office fédéral des routes, le bâtiment sera construit sur l'ancien site industriel d'ici à 2020. (01.06)
 - **Loi sur la TVA:** Le Conseil fédéral a décidé que la révision partielle de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée adoptée par le Parlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette révision contribue notablement à réduire les désavantages liés à la TVA que les entreprises suisses subissent par rapport à leurs concurrentes étrangères. Les dispositions concernant la vente par correspondance entreront en vigueur une année plus tard. (02.06)
 - **Rémunérations des cadres du plus haut niveau dans les entreprises proches de la Confédération:** En novembre 2016, le Conseil fédéral avait arrêté des mesures visant à renforcer les possibilités de pilotage des rémunérations des cadres du plus haut niveau hiérarchique des entreprises et des établissements proches de la Confédération. Il a adopté des dispositions types pour la modification des statuts des grandes sociétés anonymes de la Confédération, permettant ainsi la mise en œuvre des mesures. (21.06)
 - **Commission de la caisse PUBLICA:** Prisca Grossenbacher-Frei, vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, présidera la Commission de la caisse PUBLICA à partir du 1^{er} juillet 2017. Elle succède à Matthias Remund, directeur de l'Office fédéral du sport, qui assumera, quant à lui, les fonctions de vice-président. (27.06)
 - **AFD:** Le chef du Département fédéral des finances, le conseiller fédéral Ueli Maurer, a nommé Michaela Schäfer, vice-directrice, à la fonction de directrice suppléante et Jürg Noth, chef du Corps des gardes-frontière, à la fonction de directeur suppléant de l'Administration fédérale des douanes à partir du 1^{er} juillet 2017. (27.06)

- **Demandes de postes:** Le Conseil fédéral a décidé ne pas entrer en matière sur de nombreuses demandes de postes, dans le cadre de l'évaluation globale des ressources dans le domaine du personnel. (28.06)
- **Banques d'importance systémique:** Le Conseil fédéral a adopté le rapport d'évaluation sur les banques d'importance systémique. Il conclut dans ce rapport qu'une modification fondamentale du modèle de réglementation n'est pas nécessaire. En matière de fonds propres, les exigences *gone concern* s'appliqueront désormais non seulement aux deux grandes banques, mais aussi aux banques d'importance systémique nationale. (28.06)
- **SAP:** Depuis de nombreuses années, l'administration fédérale centrale utilise les logiciels du fabricant SAP en tant que système central pour ses processus de soutien. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie «ERP 2023», le Conseil fédéral a décidé de recourir à la nouvelle génération de logiciels SAP pour ces mêmes processus. (28.06)
- **Catégories particulières de personnel:** Le Conseil fédéral a pris la décision de principe de relever à 65 ans l'âge de la retraite pour les employés de l'administration fédérale soumis aux dispositions de l'ordonnance sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel. Suivant la fonction qu'ils exercent, ces employés obtiennent la retraite à l'heure actuelle dès qu'ils ont atteint l'âge de 60 ans. (29.06)
- **Halle de formation à Macolin:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique a organisé un concours portant sur la construction d'une nouvelle halle de sport sur le site du Centre national de sport de Macolin. La palme est revenue à un bureau d'architecture fribourgeois. Une exposition est consacrée aux projets qui ont été présentés. (29.06)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session spéciale

- **Hôtellerie:** À l'avenir, les hôtels devraient continuer à payer moins de TVA que les autres établissements. Le Conseil national a décidé de donner une base légale durable au taux spécial de 3,8 %. Tout le monde savait que les mutations structurelles et la force du franc donnaient du fil à retordre à l'hôtellerie. Une grande majorité de la Chambre soutenait d'ailleurs le projet de la commission, qui consistait à prolonger l'application du taux spécial pour une période de dix ans. La majorité bourgeoise a toutefois obtenu que le taux privilégié soit définitivement inscrit dans la loi. Le projet doit à présent passer au Conseil des États. (04.05)
- **Aide monétaire:** La Suisse doit continuer de participer à la stabilisation du système monétaire et financier international. Le Conseil national a prorogé l'arrêté concernant l'aide monétaire et approuvé une révision de loi, qui prolonge la durée maximale de l'aide monétaire. Les défenseurs du projet ont argué que la Suisse est tributaire de la stabilité du système monétaire et financier international. En période de crise, elle a donc tout intérêt à contribuer à éviter son effondrement. Estimant que la révision de la loi restreint l'indépendance de la Banque nationale, l'UDC s'est opposée au projet. Celui-ci sera à présent soumis au Conseil des États. (04.05)
- **Informatique:** Le Conseil national a libéré 41 millions pour financer le déménagement d'une partie des services informatiques de l'administration fédérale à Frauenfeld. Ce déplacement est imposé par la centralisation des centres de calcul. Le réseau prévu comprend deux centres à destination militaire et entièrement protégée, un centre civil et un centre mixte. À usage à la fois militaire et civil, ce dernier sera logé dans le périmètre de la caserne d'Auenfeld, à Frauenfeld, et s'appellera CAMPUS. La Chambre du peuple avait approuvé le crédit de construction

précédemment. Il s'agit à présent de déménager le matériel et de transférer les données. (04.05)

- **Renchérissement:** Depuis des années, un renchérissement inexistant est compensé dans le budget pour différentes tâches fédérales. Le Parlement souhaite mettre un terme à cette croissance indésirable des dépenses. Après la Chambre des cantons, le Conseil national a adopté une motion du conseiller aux États PLR Josef Dittli, qui demande pour l'essentiel que le renchérissement ne soit compensé que lorsqu'il survient effectivement. Si les programmes d'économies ont revu les dépenses à la baisse, l'auteur de la motion veut aussi intervenir dans le cadre du budget. (04.05)
- **Finances fédérales:** Le Conseil national entend imposer des règles budgétaires au Conseil fédéral. La Confédération devrait surtout économiser dans les secteurs où les budgets ont le plus gonflé et elle devrait plutôt renoncer à certaines tâches que de procéder à des coupes modestes dans tous les domaines. Par 99 voix contre 84, la Chambre du peuple a en effet adopté une motion de sa commission des finances. Si le Conseil des États se range à son avis, le Conseil fédéral devra modifier la loi sur les finances. Les opposants au projet ont soutenu en vain que l'évolution antérieure des dépenses ne constitue pas un critère d'appréciation valable. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a relevé que l'adoption de la motion conduirait à des économies dans la formation. (04.05)
- **Frein au personnel:** Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de «frein au personnel», sur le modèle du «frein aux dépenses». Le Conseil national a en effet adopté (par 106 voix contre 83 et 1 abstention) un postulat de Petra Gössi (PLR/SZ). La présidente des Libéraux radicaux a soutenu que la masse des réglementations paralyse l'économie et qu'il faudrait dès lors rendre plus difficile l'adoption de réglementations qui gonflent les effectifs du personnel. Selon la proposition de Mme Gössi, de telles réglementations devraient à l'avenir être adoptées par une majorité qualifiée, c'est-à-dire à la majorité de chacune des deux Chambres. Le ministre des finances, Ueli Maurer, s'est opposé à ce projet. Il a avancé que l'administration fédérale doit sans cesse faire face à de nouvelles tâches et que les coûts du personnel ne représentent que 8 % du budget, cette proportion demeurant constante. (04.05)
- **Billag:** En adoptant une motion de Sylvia Flückiger (UDC/AG), le Conseil national a demandé que la taxe sur la valeur ajoutée prélevée indûment sur la redevance radio et télévision soit remboursée. Ce remboursement rétroactif devrait porter sur une période de cinq ans. Le Tribunal fédéral a jugé en avril 2015 que la redevance ne devait pas être soumise à la TVA et celle-ci n'est désormais plus prélevée. Or les assujettis à la redevance qui ont versé la TVA indûment doivent en exiger le remboursement individuellement. Si le Conseil des États adopte la motion, le Conseil fédéral devra élaborer une base légale pour assurer le remboursement. (04.05)
- **Assurance maladie:** Le Conseil national souhaite que les primes de l'assurance maladie soient déductibles du revenu imposable. Il a en effet adopté, par 129 voix contre 53, une motion de l'ex-conseiller national Markus Lehman (PDC/BS). L'auteur de la motion exige d'échelonner les déductions selon le niveau de revenu, afin de soulager les ménages à revenu faible et moyen. Aux yeux du ministre des finances, Ueli Maurer, une telle déduction n'est pas impensable en soi, car ces primes constituent des dépenses inévitables. La mise en place d'un tel système s'avèrerait toutefois complexe et équivaldrait à un impôt déguisé sur la richesse. Le ministre a avancé que la déduction forfaitaire couvre en général les primes en question, car les bas revenus bénéficient de réductions de prime. La motion est transmise au Conseil des États. (04.05)
- **Douanes:** En adoptant, par 137 voix contre 51 et 1 abstention, une motion de Fabio Regazzi (PDC/TI), le Conseil national a exprimé le souhait qu'un système de gestion efficace du trafic soit mis en place à la douane de Chiasso-Brogeda. Constatant que le système Transito a considérablement réduit les embouteillages à la douane de Basel/Weil, l'auteur de la motion préconise également son introduction à Chiasso. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a relevé qu'un projet de gestion efficace a été

élaboré il y a longtemps pour Chiasso, mais qu'il s'est heurté à l'opposition de l'Italie. Le nombre des camions transitant par le Tessin ayant toutefois diminué, le Conseil fédéral estime que cette mesure n'est pas urgente. De plus, le programme DaziT devrait de toute manière résoudre le problème d'ici quelques années. Le projet sera à présent soumis au Conseil des États. (04.05)

- **Gardes-frontière:** Le Conseil national a demandé au Conseil fédéral de formuler des propositions visant à accroître la productivité et l'efficacité des services des douanes et des gardes-frontière. Il a en effet adopté une motion du groupe libéral radical, qui vise à moderniser l'équipement technique et à augmenter les effectifs. Selon Walter Müller (SG), porte-parole du groupe, des mesures s'imposent également au niveau informatique et immobilier. La Chambre du peuple ne veut toutefois pas contraindre le Conseil fédéral à intensifier les contrôles aux frontières afin de renforcer la protection contre les bandes organisées, puisqu'elle a rejeté une motion de Sylvia Flückiger (UDC/AG) qui allait dans ce sens. Mme Flückiger a soutenu que les gardes-frontière ne peuvent pas intervenir seulement là où leur action s'impose. Ueli Maurer a rappelé que le Parlement a déjà confié une foule d'autres missions au Corps des gardes-frontière. (04.05)
- **Internet:** Par 101 voix contre 73, le Conseil national a adopté une motion de Jean-Paul Gschwind (PDC/JU) demandant des incitations fiscales pour motiver les opérateurs de télécommunications à investir dans le haut débit dans les régions périphériques. L'auteur de la motion a relevé que nombre de régions périphériques du pays ne sont desservies que de manière lacunaire, voire pas du tout, par les réseaux à haut débit. Estimant que cet état de fait peut porter un grave préjudice au développement économique et démographique de ces régions, il a souligné que les opérateurs investissent surtout dans les villes et les agglomérations, où la densité de population est élevée. Loin de contester ce point, le ministre des finances, Ueli Maurer, a souligné que les vitesses de transmission minimales du service de base ne cessent de s'accroître. Il a ajouté qu'il se pourrait que l'internet à haut débit constitue une technologie obsolète dans quelques années à peine. (04.05)
- **Produits de construction:** Le Conseil national a adopté, par 139 voix contre 50 et 1 abstention, un postulat de Daniel Fässler (PDC/AI), qui charge le Conseil fédéral d'examiner des mesures permettant de réduire les contraintes imposées aux PME par la mise en œuvre de la loi sur les produits de construction. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a admis que la préoccupation est légitime et affirmé que le Conseil fédéral prévoit de se pencher sur la question. M. Fässler avait avancé que la nouvelle loi a en réalité accru les contraintes dans ce domaine. (04.05)
- **Suisses de l'étranger:** Le Conseil national ayant rejeté, par 82 voix contre 79 et 29 abstentions, une motion de Roland Büchel (UDC/SG), le Conseil fédéral n'aura pas à intervenir pour permettre à tous les Suisses de l'étranger d'ouvrir un compte auprès d'une banque d'importance systémique et de le conserver à des conditions raisonnables. L'auteur de la motion a observé que les Suisses qui vivent, même temporairement, à l'étranger éprouvent de plus en plus de difficultés à ouvrir ou à garder un compte bancaire dans leur propre pays. Les banques en Suisse refusent très souvent de les accepter comme clients, ou alors elles leur réclament des frais de gestion exorbitants. Cette situation serait d'autant plus inacceptable que ces établissements bénéficient d'une garantie implicite de l'État. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a rétorqué que les banques doivent jouir de toute liberté pour choisir leurs clients et qu'il serait faux de les contraindre à encourir des risques. (04.05)
- **Impôt fédéral direct:** En rejetant un postulat de Hans-Peter Portmann (PLR/ZH), le Conseil national a évité au Conseil fédéral de devoir examiner dans quelle mesure il faudrait relever la TVA pour compenser la suppression de l'impôt fédéral direct perçu sur les personnes physiques. Le Conseil fédéral a néanmoins fourni les chiffres correspondants dans son avis concernant cette intervention: le taux normal de la TVA devrait être relevé de 3,4 points de pourcentage. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a par ailleurs constaté que 10 % des contribuables représentent environ 80 % des recettes de l'impôt fédéral direct. Le changement proposé allégerait l'impôt

pour ces dernières personnes, mais accroîtrait la charge pesant sur d'autres. À ses yeux, un tel changement de répartition n'est ni réaliste ni souhaitable au plan politique. (04.05)

- **TVA, taxes et redevances:** Le Conseil national refuse de libérer de la TVA tous les impôts de consommation, taxes et redevances. Il a en effet rejeté une motion de Hansjörg Knecht (UDC/AG), qui visait ainsi à renforcer la Suisse comme site de production. Il a soutenu que la hausse incessante des impôts et des taxes pesait lourd sur l'économie et que l'exonération des taxes et des redevances offrait un moyen rapide pour alléger ces charges. Les pertes de recettes que subirait la Confédération seraient compensées par une augmentation de la consommation. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a averti que la solution proposée risquait d'engendrer un gros travail administratif. (04.05)
- **Assurances:** En rejetant une motion de Thomas Hardegger (PS/ZH), le Conseil national a affirmé qu'il n'entend pas interdire les propositions d'assurance inutiles. L'auteur de la motion avait pourtant cité des exemples: personnes grabataires assurées pour un séjour hospitalier à l'étranger, personnes de plus de 70 ans ayant une assurance d'indemnités journalières, étudiants étrangers louant une chambre chez des particuliers qui ont une assurance ménage, etc. Selon lui, ces personnes se laissent rouler par des courtiers sans scrupules. Il estime qu'il faut imposer des limites à la liberté de commerce. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a émis des doutes quant à la possibilité d'exclure toute utilité d'un contrat et souligné que l'État ne peut pas empêcher tout citoyen et toute citoyenne de commettre une bêtise. (04.05)
- **Banque nationale:** Le Conseil national a rejeté une motion du groupe socialiste demandant que la Banque nationale garantisse la stabilité des prix et de la conjoncture. Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) a constaté à ce propos que la Banque nationale n'atteint pas les objectifs que lui assigne la loi. Elle estime que le Conseil fédéral devrait veiller à ce que ces objectifs soient atteints, car l'indépendance de la Banque nationale n'est pas absolue. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a répondu que ce n'est pas la Banque nationale, mais la faiblesse de l'euro, qui était responsable de l'évolution des choses. Quant à la faiblesse de l'euro, elle serait causée par la situation dans les pays structurellement faibles de la zone euro. (04.05)
- **Eau potable:** En rejetant un postulat de Martina Munz (PS/SH), le Conseil national a évité au Conseil fédéral de devoir examiner comment la Confédération pourrait proposer, au sein de l'administration, de l'eau potable provenant du réseau public plutôt que de l'eau minérale. Pour appuyer sa demande, l'auteure du postulat a souligné la pollution considérable causée par l'eau minérale et la bonne qualité de l'eau du réseau public. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a déclaré qu'un programme préconise déjà la consommation d'eau du réseau public et que certains offices fédéraux n'utilisent plus que cette eau-là. Lors d'événements officiels, auxquels participent des hôtes étrangers, il est toutefois de coutume de proposer également de l'eau en bouteilles fermées. (04.05)
- **Chine:** Le Conseil fédéral ne devra pas contribuer aux efforts visant à faire de la Suisse la première plate-forme mondiale pour la gestion de fortunes privées chinoises. Le Conseil national a en effet rejeté une motion de Hans-Peter Portmann (PLR/ZH), qui préconisait un tel engagement afin de réduire la dépendance de la Suisse face à l'UE et aux États-Unis. Dans le même esprit, l'auteur de la motion voulait charger le Conseil fédéral d'appuyer la mise en place d'une plate-forme commerciale en Suisse pour les matières premières cotées en renminbi (RMB). La Chambre du peuple a également rejeté cette autre motion. De l'avis du ministre des finances, Ueli Maurer, il appartient aux acteurs du marché de profiler la Suisse comme centre de compétence international dans les domaines de la gestion de fortune de clients chinois ainsi que de la négociation et du financement. Il a par ailleurs rappelé que si des restrictions existent à un tel développement, elles se situent du côté de la Chine. (04.05)

- **Tourisme d'achat:** Les achats effectués à l'étranger sont exemptés de la TVA jusqu'à une valeur de 300 francs, et beaucoup de Suisses en profitent pour s'approvisionner dans les pays voisins. Ne souhaitant pas réduire l'attrait des achats à l'étranger en abaissant cette franchise, le Conseil national a rejeté, par 99 voix contre 83 et 7 abstentions, une motion de Markus Hausammann (UDC/TG). Selon l'auteur de la motion, le montant de la franchise incite les personnes habitant en Suisse à franchir la frontière pour couvrir leur consommation quotidienne. Le ministre des finances, Ueli Maurer, lui a rétorqué que l'essor actuel du tourisme d'achat n'est pas dû au montant de la franchise-valeur, mais à la force du franc et aux différences de prix par rapport aux pays voisins. (04.05)

Projets adoptés au cours de la session d'été

- **Jeux d'argent:** Les gains de loterie doivent rester soumis à l'impôt. Contrairement au Conseil national, le Conseil des États refuse d'exonérer tous les gains provenant de jeux d'argent. Suivant l'avis de sa commission des affaires juridiques (chargée de l'examen préalable) lors du deuxième examen de la loi fédérale sur les jeux d'argent, la Chambre haute a confirmé sa position initiale par 30 voix contre 12: seuls les gains inférieurs à un million de francs peuvent être défiscalisés, comme le sont déjà les gains provenant de jeux de casino. Les gains de plus de 1000 francs issus de loteries ou de paris sportifs doivent au contraire être fiscalisés. Il appartient désormais au Conseil national de se pencher sur cette divergence ainsi que sur les différences restantes. (29.05)
- **Stress:** Le Conseil national ne veut pas d'un rapport sur la santé au travail dans les entreprises du service public détenues par la Confédération (CFF, Poste, Swisscom). Il a en effet rejeté un postulat de Jean Christophe Schwaab (PS/VD), qui demandait qu'un tel rapport mette en particulier l'accent sur le stress au travail et sur les arrêts de travail pour cause de maladie. Arguant que les restructurations mettent de plus en plus les collaborateurs sous pression, l'auteur du postulat a soutenu que les problèmes de santé sont loin d'être isolés. Le Conseil fédéral a rejeté l'intervention. La présidente de la Confédération, Doris Leuthard, a observé que si cette problématique est certes importante, le Conseil fédéral n'est cependant pas compétent en la matière, car la responsabilité incombe aux entreprises et aux partenaires sociaux. (30.05)
- **Finances fédérales I:** La Confédération doit pouvoir prélever l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée au-delà de 2020. Après le Conseil national, le Conseil des États a approuvé une prolongation de ce régime jusqu'en 2035. La Chambre des cantons a suivi sans opposition sa commission de l'économie, qui s'était prononcée, par 10 voix contre 0 et une abstention, pour l'adoption du nouveau régime financier 2021. Le projet est ainsi prêt pour le vote final. Comme le nouveau régime financier 2021 revient à modifier la Constitution, il doit obligatoirement être soumis au vote du peuple et des cantons. Il devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021. (30.05)
- **Finances fédérales II:** La Chambre des cantons a adopté à l'unanimité le compte d'État 2016 de la Confédération ainsi que ses trois comptes spéciaux. Le compte d'État a bouclé avec un excédent de l'ordre de 800 millions de francs. Le Conseil national approuvera sans doute aussi ces résultats financiers, comme le propose à l'unanimité sa commission des finances. Les comptes spéciaux ont également été adoptés à une grande majorité. Bien que le compte de l'année dernière soit clairement dans les chiffres noirs, le Conseil fédéral prévoit de nouvelles mesures d'économies. Il juge en effet que le bon résultat de 2016 est dû aux intérêts négatifs. Sans eux, le compte se serait soldé par un déficit. L'argent rapportant davantage auprès de la Confédération, nombre de contribuables ont payé leurs impôts à l'avance. La Confédération a dès lors réagi et abaissé le taux rémunérateur sur ces paiements à 0 % dès 2017. (30.05)
- **Finances fédérales III:** Après le Conseil des États, le Conseil national a approuvé le compte d'État 2016 et les comptes spéciaux. Le compte d'État a bouclé avec un excédent de l'ordre de 800 millions de francs, soit 1,3 milliard de mieux que prévu au

budget. Les oratrices et les orateurs se sont réjouis de ce bon résultat, mais nombre d'entre eux ont souligné que, sans les intérêts négatifs, la Confédération aurait enregistré un déficit. Les groupes politiques ont en outre profité des débats pour exposer leur position fondamentale: Peter Keller (NW), représentant de l'UDC, a déclaré que les dépenses consacrées à l'aide au développement étaient trop élevées; Alois Gmür (PDC/SZ) a jugé que l'accroissement des dépenses est exagéré dans nombre de secteurs; la conseillère nationale socialiste Margret Kiener Nellen (BE) s'est prononcée en faveur d'une réforme du frein à l'endettement. (31.05)

- **Finances fédérales IV:** Le Conseil national souhaite continuer à consacrer intégralement les excédents à la réduction de la dette publique. Il a en effet rejeté, par 109 voix contre 81 et 2 abstentions, une motion de Leo Müller (PDC/LU), qui demandait davantage de latitude dans l'affectation des excédents. Il proposait en effet d'en allouer à l'avenir la moitié au fonds de compensation de l'AVS, à condition que le taux d'endettement net ne dépasse pas 10 % du PIB. La proposition ayant été rejetée, l'objet est liquidé. (31.05)
- **Tourisme:** En rejetant sèchement une motion de Lukas Reimann (UDC/SG), le Conseil national a affirmé qu'il n'est pas question d'instituer des déductions fiscales pour les vacances en Suisse. L'auteur de la motion proposait de compenser ainsi les effets négatifs du franc fort sur le tourisme suisse, soutenant que «l'application de déductions fiscales [...] offre une solution plus rapide, moins bureaucratique et d'une grande efficacité». À son avis, tout citoyen prendrait conscience de ce «bonus helvétique» en remplissant sa déclaration fiscale. Lukas Reimann n'est toutefois parvenu à convaincre que quelques rares conseillers nationaux: seuls 33 représentants du peuple, issus pour la plupart des rangs de l'UDC, ont adopté la motion; 153 l'ont rejetée et 6 se sont abstenus de voter. (31.05)
- **Impôts, taxes et redevances:** Un taux harmonisé doit s'appliquer aux intérêts perçus ou crédités au titre de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée et des autres taxes et redevances prélevées par la Confédération. Ce taux de référence doit de plus être lié à l'évolution des conditions du marché. Le Conseil national a en effet adopté, par 138 voix contre 49, une motion allant dans ce sens, déposée par Matthias Jauslin (PLR/AG). Celui-ci a souligné que les avoirs placés sur les comptes bancaires ou postaux ne rapportent pour ainsi dire plus rien, certains étant même frappés d'un taux négatif, alors que la Confédération continue de prélever des intérêts moratoires qui excèdent largement les taux pratiqués sur le marché. (31.05).
- **Conflit des langues:** En adoptant, par 17 voix contre 16 et 5 abstentions, une motion de Stefan Engler (PDC/GR), le Conseil des États affiche sa volonté de créer une commission extraparlamentaire compétente en matière de langues. Selon l'auteur de la motion, la commission devrait s'occuper de questions relevant de la compréhension et des échanges entre les communautés linguistiques et assister le Conseil fédéral dans les domaines de la politique des langues qui relèvent des compétences de la Confédération. La motion sera à présent soumise au Conseil national. Si celui-ci l'adopte également, le Conseil fédéral sera tenu d'élaborer le projet requis. Le gouvernement rejette l'idée d'une telle commission, car l'administration fédérale possède déjà, à son avis, les connaissances nécessaires. (31.05)
- **Imposition de la famille:** Le statu quo prévaut en matière de répartition de la déduction pour enfant entre des parents séparés qui se partagent la garde de leur enfant. Le Conseil national a en effet rejeté, par 137 voix contre 40 et 2 abstentions, un projet visant à assouplir la fiscalité afin que la déduction pour enfant soit à l'avenir répartie à parts égales entre les deux parents, même lorsque l'un des parents fait valoir fiscalement des contributions d'entretien. Une majorité de la Chambre basse s'est prononcée en faveur de la solution actuelle, qui empêche, selon les arguments avancés, le parent qui verse une contribution d'entretien pour enfant de profiter d'un double allègement fiscal. Elle évite également de surcharger fiscalement l'autre parent, dans la mesure où celui-ci ne bénéficie certes que d'une demi-déduction pour

enfant, mais ne doit pas payer d'impôt sur la contribution d'entretien qu'il reçoit. (01.06)

- **Débats parlementaires:** Selon une réglementation récente, les commissions des finances peuvent adresser des co-rapports concernant les projets de crédits d'engagement aux commissions thématiques compétentes et défendre leurs propositions devant les conseils au même titre que ces dernières. Cette règle doit rester en vigueur, puisque le Conseil national a rejeté une initiative parlementaire de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC), qui visait à abroger le statut spécial des commissions des finances. La majorité des députés a en effet estimé qu'il importe d'engranger davantage d'expériences avant de faire le point sur l'application de la nouvelle réglementation. La décision a été prise par 145 voix contre 42 et 2 abstentions. (01.06)
- **Initiative sur le secret bancaire:** Contrairement au Conseil national, le Conseil des États s'oppose à l'initiative sur le secret bancaire. Il recommande de rejeter l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée» sans lui opposer de contre-projet. Tant l'initiative que le contre-projet direct adopté par le Conseil national prévoient d'inscrire le secret bancaire dans la Constitution, afin de garantir que l'échange informatique d'informations ne puisse pas être introduit à l'avenir au niveau suisse. (01.06)
- **Crises financières:** Partageant l'avis du Conseil national, pour qui la Suisse doit continuer de participer à la stabilisation du système monétaire et financier international, le Conseil des États a prorogé de cinq ans l'arrêté concernant l'aide monétaire et approuvé une révision de loi. Au sortir de la crise financière mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) avait adapté ses instruments et sa pratique en matière d'octroi de crédits. Il s'agit de tenir compte de ces modifications. (01.06)
- **Tourisme d'achat:** Le Conseil des États prévoit de se pencher sur le tourisme d'achat. Il a en effet adopté tacitement une motion allant dans ce sens et l'a transmise pour examen préalable à la commission compétente. Dans son intervention, Werner Hösli (UDC/GL) demande que les personnes pratiquant le tourisme d'achat passent plus souvent à la caisse: elles ne devraient pas payer la TVA suisse sur leurs achats seulement à partir d'une valeur totale de 300 francs, mais dès que celle-ci atteint 50 francs. Il incombe à la commission de déterminer si la mesure préconisée ou d'autres mesures sont à même d'atténuer l'impact négatif du tourisme d'achat. (01.06)
- **Administration fédérale:** En rejetant, par 21 voix contre 18 et 3 abstentions, une motion de Ruedi Noser (PLR/ZH), le Conseil des États a évité au Conseil fédéral de devoir faire établir une étude comparative des salaires entre l'administration fédérale et l'économie privée par un organisme indépendant. L'auteur de la motion voulait également charger le Conseil fédéral de corriger les éventuelles rémunérations trop élevées. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a rappelé que des comparaisons salariales sont effectuées régulièrement et qu'elles débouchent toujours sur le même constat: dans les classes de salaires inférieures, les rémunérations de l'administration fédérale sont le plus souvent supérieures à celles de l'économie privée, alors que c'est l'inverse dans les classes de salaires moyennes et supérieures. Il s'est dit réticent à ouvrir cette boîte de pandore, car s'il fallait adapter les salaires trop élevés, il faudrait également revoir ceux qui sont trop bas. (01.06)
- **Start-up:** Le Conseil national a rejeté une initiative parlementaire de la conseillère nationale socialiste zurichoise Jacqueline Badran, qui demandait l'octroi de privilèges fiscaux aux start-up. L'intervention avait notamment pour objectif d'alléger la fiscalité des jeunes entreprises durant les premières années suivant leur fondation et de rendre attrayantes les participations de collaborateur. Mme Badran a qualifié la réglementation actuelle «d'entrave choquante à l'innovation et pour les start-up». Chargée de l'examen préalable, la commission de l'économie a certes soutenu l'idée, mais recommandé de rejeter l'initiative, car elle contient un projet détaillé de réglementation. Pour remplacer l'initiative, elle a proposé une motion poursuivant le même objectif. Mme Badran a critiqué cette manière de procéder, car elle repousse l'adoption d'une solution de plusieurs années. (06.06)

- **Énergie:** Après le Conseil national, le Conseil des États a rejeté l'idée d'inscrire dans la Constitution un article concernant une taxe incitative sur l'énergie. Ce rejet relevait d'une décision de pure forme, de sorte qu'un vote s'avérait inutile. Le projet du Conseil fédéral a donc été classé. Tous les partis ne rejettent certes pas un système incitatif dans ce domaine, mais nombre de ses partisans jugent inutile d'en faire un nouvel article constitutionnel ou estiment insuffisants les instruments proposés. Le porte-parole de la commission chargée de l'examen préalable, Werner Luginbühl (BD/BE), a rapporté que celle-ci avait estimé vain de poursuivre les délibérations sur cet objet, tout en sachant qu'un rejet ne conclurait pas l'affaire. Les commissions de l'énergie des deux chambres se seraient attelées à la question. (12.06)
- **Alcool:** À l'avenir, les automobilistes pourront boire un verre d'alcool même sur l'autoroute. Le Conseil national a adopté une motion de sa commission des transports, qui entend autoriser la vente d'alcool, à emporter ou à consommer sur place, sur les aires d'autoroute. Jusqu'ici, les soucis de sécurité ont empêché le Parlement de lever une interdiction frappant l'alcool depuis plus de 50 ans. Pour la majorité de la Chambre du peuple, la concurrence des exploitants des aires d'autoroute a, cette fois, pesé plus lourd dans la balance. L'interdiction porterait aussi préjudice aux clients de restaurants, qui ne peuvent pas s'offrir un verre de vin avec leur repas. Le Conseil fédéral avait soutenu la motion en s'appuyant sur le nombre relativement bas d'accidents sur les autoroutes. Le projet sera désormais soumis au Conseil des États. (13.06)
- **Billag:** En adoptant (par 126 voix contre 32 et 7 abstentions) une motion de sa commission des télécommunications, le Conseil national exige que la TVA perçue indûment sur la redevance de réception de la radio et de la télévision soit remboursée avec effet rétroactif sur cinq ans. En avril 2015, le Tribunal fédéral a jugé que les redevances de radio et de télévision ne doivent pas être soumises à la TVA. L'Office fédéral de la communication a déposé un recours contre les arrêts correspondants. Près de 4500 demandes de remboursement jusqu'en juin 2005 sont actuellement en suspens auprès de Billag. En adoptant la motion, la Chambre du peuple veut éviter que chaque assujéti à la redevance soit obligé d'agir en justice pour obtenir le remboursement qui lui est dû. Il revient à présent au Conseil des États de se prononcer sur cette intervention. (13.06)
- **Marché financier:** Au Parlement, nul ne conteste en principe la création d'un numéro international d'identification pour les prestataires suisses de services financiers. Après le Conseil national, le Conseil des États a approuvé sans opposition le projet de révision de loi lors du vote global. La révision n'est cependant pas encore sous toit. S'écartant de la Chambre du peuple, la Chambre des cantons exige que les obligations des entreprises soient clairement définies. Au cours des délibérations, la présidente de la commission chargée de l'examen préalable, Brigitte Häberli-Koller (PDC/TG), a déclaré que la version du Conseil national donnait l'impression que les entreprises seraient obligées de requérir un numéro chaque année. Ce n'est pas le cas: l'attribution du numéro est automatique, mais elle est facturée chaque année. Le projet retourne au Conseil national. (13.06)
- **Paysans:** La controverse, parfois passionnée, sur les privilèges fiscaux accordés aux paysans est temporairement désamorcée. Le Conseil fédéral a en effet abandonné son idée de renoncer à imposer la vente des immeubles agricoles et sylvicoles, car le projet n'aurait eu aucune chance devant le Conseil des États. Le projet a été ébauché à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral de 2011, qui a limité ce traitement privilégié aux immeubles soumis à la loi fédérale sur le droit foncier rural. Les partis bourgeois souhaitent casser cette décision en modifiant la loi. Pour remplacer ce projet, la commission de l'économie du Conseil national prévoit de charger le Conseil fédéral d'élaborer des solutions pour éliminer les différences d'imposition qui existent actuellement lors de la vente d'immeubles. Son postulat sera probablement examiné au cours de la session d'automne. (14.06)
- **Fonds monétaire international:** La Suisse mettra environ 690 millions de francs à disposition du Fonds monétaire international (FMI), afin qu'il puisse accorder des

crédits à des conditions favorables aux pays pauvres. Après le Conseil des États, le Conseil national a également donné son feu vert: lors du vote global, la Chambre du peuple a suivi par 118 voix contre 60 l'avis de la commission chargée de l'examen préalable. Ce dossier, qui comprend en réalité l'octroi d'une garantie dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, est ainsi réglé. Une réserve de 113 millions de francs étant prévue pour couvrir les fluctuations du taux de change, le crédit d'engagement se monte à 800 millions de francs. La Suisse contribue ainsi à raison de 4,5 % à accroître la dotation de ce fonds, puisque le FMI prévoyait de l'augmenter de quelque 15 milliards de francs. L'augmentation s'imposait, car le FMI avait relevé de 50 % en juillet 2015 les plafonds de prêts aux pays pauvres. (14.06)

- **Finances fédérales:** De plus en plus de dépenses de la Confédération sont fortement liées et il s'avère donc impossible de les réduire à court terme, car leur diminution exige de modifier des lois, voire la Constitution. En adoptant, par 107 voix contre 63, une motion de sa commission des finances, le Conseil national entend réduire ces dépenses de 5 à 10 %. L'objet sera à présent soumis au Conseil des États. Au nom de la majorité de la commission, Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH) a déclaré qu'il importe de préserver une plus grande marge de manœuvre en politique financière. Faut de quoi, des dépenses faiblement liées, comme celles destinées à l'agriculture et à la formation, risquent d'être marginalisées dans le budget de la Confédération. Les représentants du PS, des Verts et du PDC se sont opposés à ce projet. À leurs yeux, la motion n'atteint pas son objectif et vise surtout à démanteler l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires et les réductions de prime. (14.06)
- **Douanes:** Le Conseil national a approuvé, sans opposition, un crédit d'ensemble de 393 millions de francs pour financer le programme informatique DaziT de l'Administration fédérale des douanes. Il revient à présent au Conseil des États de se prononcer. La Chambre du peuple a suivi l'avis de sa commission compétente, qui avait toutefois exigé que l'administration lui fournisse des informations complémentaires avant d'approuver ce projet à l'unanimité. Ces demandes ont engendré des modifications de l'arrêté fédéral, qui prévoit désormais une libération échelonnée du crédit, car la planification du projet comporte encore nombre d'incertitudes. Au sein du Conseil national, nul n'a remis la nécessité du projet en doute. Le programme DaziT doit permettre aux douanes de passer à l'âge du numérique. Il profitera également à l'économie, car il pourra diminuer les coûts des procédures douanières. (14.06)
- **Panama Papers:** En rejetant trois interventions du groupe des Verts, le Conseil national a souligné que l'affaire des Panama Papers ne constitue aucune raison de légiférer. Une majorité de la Chambre du peuple a renvoyé aux mesures déjà adoptées et plaidé pour une démarche coordonnée au niveau international. Rejetées, les propositions sont désormais classées. Seule la gauche du National estimait que de nouvelles règles s'imposaient. Les Verts voulaient notamment combler diverses lacunes dans la loi sur le blanchiment d'argent: les avocats qui opèrent comme consultants auprès de trusts devraient par exemple être assujettis à la loi. Le groupe des Verts visait de plus à assouplir la protection du secret professionnel de l'avocat lors de soupçons d'abus. (14.06)
- **Échappatoires fiscales:** Le Conseil fédéral n'aura pas à présenter des moyens visant à améliorer la transparence sur les ayants droit économiques de personnes morales, de constructions juridiques telles que les trusts et d'autres constructions financières et sociétés offshore. Le Conseil national a en effet rejeté, par 135 voix contre 52 et une abstention, l'intervention de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) qui formulait cette demande. L'auteure du postulat souhaitait en outre que les informations concernées soient publiquement accessibles. La majorité de la Chambre du peuple a jugé ce projet inutile et suivi l'argumentation du ministre des finances, Ueli Maurer. À son avis, la Suisse a déjà pris des mesures dans ce sens et la législation en vigueur est suffisante. Le Conseil fédéral ne voit en outre pas «la

nécessité que toute personne puisse accéder publiquement à ce genre d'information». (14.06)

- **Entreprises:** Désireux d'améliorer la situation fiscale des start-up et de leurs collaborateurs, le Conseil national a adopté, par 122 voix contre 48 et 2 abstentions, une motion de sa commission de l'économie qui poursuit cet objectif. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a rappelé en vain aux députés qu'un groupe de travail se penchait déjà sur ce sujet, qu'il devait bientôt présenter son rapport et que le Conseil fédéral proposerait le cas échéant des mesures concrètes dans ce domaine. (14.06)
- **Banques:** Le Conseil national a décidé à l'unanimité que les fiduciaires italiennes servant d'intermédiaire à des fins de garantie de l'impôt doivent être exemptées du droit de timbre. Le but de ce projet est d'accroître la compétitivité des banques suisses, en particulier au Tessin. Aucun droit de timbre n'est par exemple prélevé sur des titres déposés auprès d'une banque italienne. Le ministre des finances, Ueli Maurer, prévoit des pertes de recettes de l'ordre de 10 millions de francs, qui devraient toutefois être plus que compensées par l'exemption du droit de timbre. (14.06)
- **Finances:** Le Parlement exige du Conseil fédéral qu'il modifie l'établissement des comptes de sorte que ceux-ci rendent une image aussi fidèle que possible de l'état de la fortune, des finances et des revenus. Après la Chambre des cantons, la Chambre du peuple a en effet approuvé tacitement la motion du conseiller aux États Peter Hegglin (PDC/ZG). Sa demande est motivée par l'excédent que la Confédération a enregistré en 2016. Celui-ci reposait sur les versements anticipés de l'impôt fédéral direct et ne correspondait donc pas aux résultats de l'année en cours. Le Conseil fédéral est également chargé d'examiner s'il aurait avantage à piloter les finances par le compte des résultats plutôt que par le compte financier. Cette solution devrait améliorer la lisibilité de ce dernier. (14.06)
- **Imposition des successions:** En rejetant une motion de Jean-Luc Addor (UDC/VS), le Conseil national évite au Conseil fédéral de devoir négocier une nouvelle convention contre les doubles impositions en matière de successions avec la France. Le résultat du vote a toutefois été serré: 93 voix pour, 92 voix contre et 3 abstentions. Après que le Parlement suisse a rejeté la nouvelle convention négociée par le Conseil fédéral, la France a dénoncé la convention existante en la matière à fin 2014. Depuis début 2015, la double imposition en matière de successions n'est plus réglementée entre la Suisse et la France, une situation qui touche des centaines de milliers de personnes. Le Conseil fédéral ne veut toutefois pas entendre parler de nouvelles négociations. «Si la France était prête à rouvrir des négociations, nous n'obtiendrions pas de meilleur résultat», a déclaré le ministre des finances, Ueli Maurer. (14.06)
- **Moratoire:** Le Conseil national rejette toute idée de moratoire sur la vente des bâtiments douaniers et leurs annexes. Par 118 voix contre 64, il a rejeté une motion à ce sujet de Roger Golay (MCG/GE), qui avait motivé son intervention par «l'afflux considérable de migrants». Durant les débats, le ministre des finances, Ueli Maurer, a souligné que la Confédération ne met pas en vente de bâtiments qui sont essentiels à la sécurité ou qui revêtent une importance stratégique pour les douanes ou le Corps des gardes-frontière. Elle possède toutefois nombre de bâtiments qui ne sont pas utilisés depuis des années. Or, il n'y a rien de plus coûteux qu'un immeuble qui n'a plus d'utilité, car les coûts d'entretien augmentent en conséquence. (14.06)
- **Budget:** En rejetant, par 123 voix contre 64, un postulat de Thomas Burgherr (UDC/AG), le Conseil national a évité au Conseil fédéral de devoir présenter un rapport sur des solutions pour équilibrer le budget. L'auteur du postulat demandait en effet un rapport complet sur la manière d'équilibrer, à partir de 2020, les recettes et les dépenses du budget sans procéder à des augmentations d'impôts et de taxes, et sans répercuter des coûts sur les cantons. Le rapport devait de plus contenir un catalogue des mesures envisageables et indiquer les adaptations législatives requises. Dans son intervention devant la Chambre du peuple, le ministre des finances, Ueli Maurer, a souligné que le plan financier annuel répond pratiquement

aux exigences de M. Burgherr. Il estime par ailleurs qu'il ne faut pas toucher au frein à l'endettement. (14.06)

- **Crédits supplémentaires:** Le Parlement n'a pas accordé de crédit supplémentaire au Ministère public de la Confédération (MPC) et l'Administration fédérale des contributions (AFC) ne bénéficiera pas non plus de ressources supplémentaires durant l'année en cours. Campant sur ses positions, la majorité bourgeoise du Conseil national a rejeté la proposition de la conférence de conciliation par 100 voix contre 90. Seul le montant inférieur a été maintenu, de sorte que deux crédits n'ont pas été accordés. Il s'agit d'une part d'un crédit additionnel de 10 millions de francs pour le projet informatique FISCAL-IT de l'AFC; d'autre part, d'un crédit supplémentaire de 700 000 francs destiné au MPC. Le Conseil des États aurait souhaité accorder ces deux crédits. (15.06)
- **Taxe sur la valeur ajoutée:** Au vote final, le Conseil national (180 voix contre 12) et le Conseil des États (39 voix contre 0) ont approuvé la modification de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, qui prolonge de dix années, soit jusqu'en 2027, le privilège fiscal des hôtels. (16.06)
- **Déclarations pays par pays I:** Par 129 voix contre 64 (Conseil national) et par 37 voix contre 5 (Conseil des États), les Chambres fédérales ont adopté, lors du vote final, l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange des déclarations pays par pays. Cet accord obligera les multinationales à faire preuve de davantage de transparence. (16.06)
- **Déclarations pays par pays II:** Les Chambres fédérales ont approuvé, par 196 voix contre 0 (Conseil national) et par 43 voix contre 0 (Conseil des États), la loi fédérale sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales. Cette loi régit les sanctions appliquées en cas de manque de transparence. (16.06)